



COLLÈGE DES AUMÔNIERS DU TRAVAIL DE CHARLEROI

“ Ouvrez les portes de votre avenir ! ”

*Tu es rigoureux(se), autonome, respectueux(se) de la déontologie et de la réglementation en vigueur, soigné(e), patient(e), organisé(e), logique, responsable et coopératif(ve) ? Alors cette option peut t'intéresser :*

# ASSISTANT(E) EN SOINS ANIMALIERS

## LE MÉTIER ET LA FORMATION

La formation « d'**Assistant(e) en soins animaliers** » consistera à assurer les soins journaliers et le bien-être d'un ensemble d'animaux domestiques et d'animaux en captivité et donc t'apprendra à :

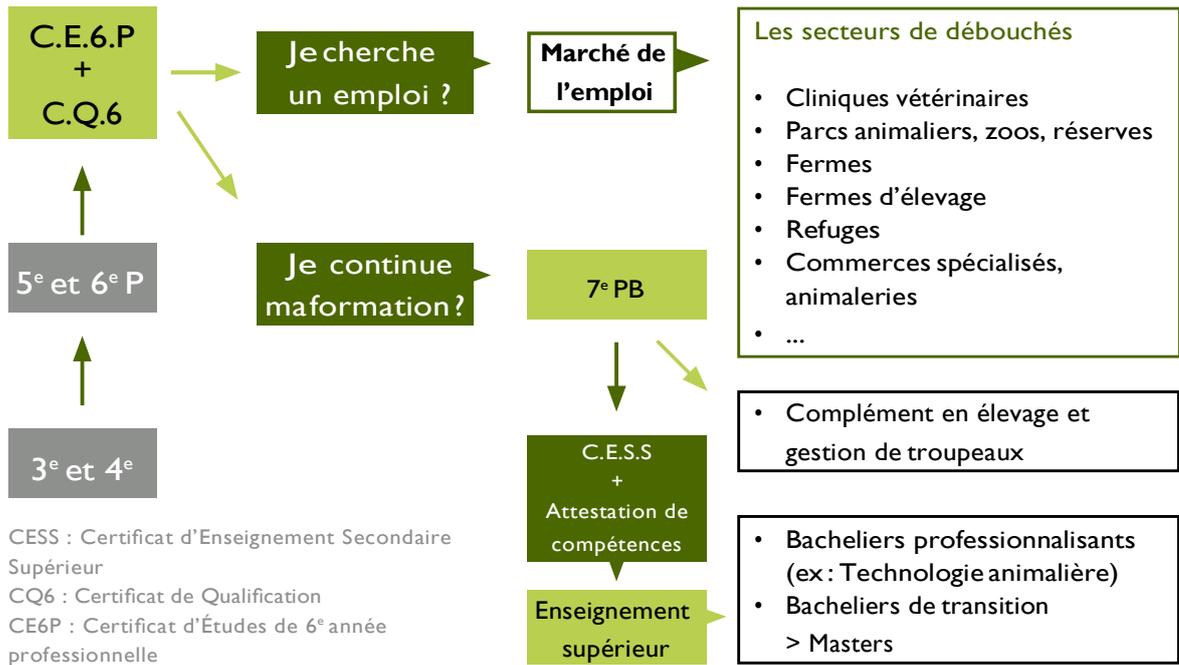
- adapter le logement de l'animal en tenant compte de son bien-être
- prodiguer des soins aux animaux
- gérer l'alimentation et l'abreuvement d'un animal
- gérer un cycle de reproduction
- respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement dans le chef du travailleur
- s'intégrer dans la vie professionnelle
- gérer l'administratif



## CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir terminé avec fruit le deuxième degré de l'enseignement secondaire.

# UNE FORMATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



## LA GRILLE HORAIRE

	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
<b>Formation commune :</b>		
Éducation physique	2h	2h
Français	4h	4h
Formation historique et géographique	2h	2h
Formation sociale et économique	2h	2h
Formation scientifique	2h	2h
Mathématiques	2h	2h
Religion catholique	2h	2h
<b>Formation liée à la spécialité :</b>		
Soins animaliers	8h	8h
Technologie animalières	4h	4h
Activités d'insertion professionnelle	6h	6h
<b>Total :</b>	<b>34h</b>	<b>34h</b>

Diplôme obtenu à la fin de 6<sup>ème</sup> année :

C.E (Certificat d'Études) | CQ6 (Certificat de Qualification)